

DEUXIEME PARTIE

LA NATURE DU POUVOIR

« ... se demander quels contenus assignables on peut viser lorsqu'on fait usage de ce terme majestueux, globalisant et substantificateur. »

Michel FOUCAULT

CHAPITRE II-I

UNE NOTION CONFUSE

Selon Alain LEROUX (*La France des Quatre Pouvoirs*, PUF, 1989) :

« La notion de pouvoir est l'une des plus confuses qui soit. Rarement approfondie, souvent utilisée, elle suggère, plus qu'elle ne définit. Impressionne plus qu'elle n'informe. Elle est l'alliée privilégiée de tous ceux qui, pressés d'en finir, veulent faire l'économie du raisonnement tout en gardant l'apparence de la rigueur. Le mot se tord au fil des lignes, épouse l'argumentation au lieu de la contraindre. Victime de sa force de persuasion, la notion de pouvoir peut actuellement tout dire. Elle ne dit donc pas grand chose. »

Hannah ARENDT surenchérit (*Du mensonge à la violence*, Calmann-Lévy, 1972) :

« Il me paraît assez triste de constater qu'à son stade actuel, la terminologie de notre science politique est incapable de faire nettement la distinction entre divers mots clefs tels que « pouvoir », « puissance », « force », « autorité » et finalement « violence », dont chacun se réfère à des phénomènes distincts et différents. »

Un tel jugement est sévère – et ni LEROUX ni ARENDT n'échappent à leur propre critique – mais il est vrai que, de PLATON à Michel FOUCAULT, en passant par CICERON, MACHIAVEL, BODIN, HOBBS, ROUSSEAU, MARX et WEBER, malgré de profondes réflexions qui, prises séparément, ont une valeur incontestable, il ne ressort pas une idée claire et précise de ce qu'on doit entendre par pouvoir, ni surtout, de sa nature, son essence ou sa substance.

Comme précédemment pour la démocratie, on ne peut qu'être étonné d'un tel constat de carence. Comment, si l'on n'a qu'une idée imprécise, floue, partielle ou erronée de ces deux notions fondamentales, s'attendre à ce que le discours politique ne soit pas tors, voire retors, lorsqu'il descend au niveau politicien ?

Sur la synonymie *puissance* - *pouvoir*.

Concernant le mot **pouvoir**, il convient, en premier lieu, de noter que les langues principales dans lesquelles ont été écrits les textes essentiels qui le concernent, ne lui donnent pas le même champ de signification. Ainsi, la traduction d'une langue à l'autre peut se prêter à des interprétations ou des approximations.

En français, le même mot est verbe et substantif. « *Je peux, nous pouvons, ils peuvent* », les conjugaisons du verbe pouvoir orientent vers les sens principaux de capacité, de possibilité et de permission. Quant au nom, « le pouvoir », il est dans la plupart des cas (voir ci-après l'extrait du Dictionnaire de LALANDE), synonyme de « puissance », mais non de manière biunivoque. En particulier, dans le vocabulaire scientifique, la puissance est un débit d'énergie, une dérivée de cette grandeur (quantité d'énergie acquise ou perdue par seconde), qu'on ne saurait nommer pouvoir.

En anglais, la situation est différente : un seul substantif *power*, nommé indifféremment pouvoir et puissance. Mais, en revanche, le verbe est autre (*can*) et, de ce fait, le penseur anglais n'est pas amené, comme en français, à envisager que la signification du substantif soit étendue à la capacité, la possibilité ou la permission¹⁷. Le latin faisait aussi la différence entre ces deux sens : *potentia* (puissance, pouvoir) et *potestas* (permission).

¹⁷ Notons parallèlement, que *politique* a deux traductions en anglais : *politics* et *policy*, le deuxième sens ayant amené à « vulgariser », en français, la politique au delà du sens premier, vers des applications non étatiques, ni gouvernementales relevant de la stratégie d'action, dans les domaines les plus divers (politique commerciale d'une entreprise, etc.). Dans les langues principales, heureusement, le mot démocratie, lui, se retrouve immuablement correspondre à sa racine hellénique.

Vocabulaire technique et critique de la Philosophie
(André Lalande, P.U.F.)

POUVOIR, subst. - D. **A. B.** Ver-mogen, Fiihigkeit ; **B. G.** Gewalt ;
B. Recht; E. Power " I. Potenza, Potesta.

Synonyme de puissance* dans tous les sens de ce mot, sauf au sens **B.**

A. Capacité ou faculté naturelle d'agir.

B. Faculté légale ou morale, droit de faire quelque chose. ... -D'où le sens concret : écrit conférant à quelqu'un le droit d'agir au lieu et place du mandant.

C. Autorité : spécialement, au sens concret, corps constitué qui exerce cette autorité, gouvernement.

...

Remarque. Ce mot a toujours un sens fort ; il ne correspond jamais aux sens effacés du verbe pouvoir.

PUISSANCE, subst. D. **A.** *Vermogen, Fiihigkeit* (au sens **D**, *Macht*) ; -E. *Power*; **I.** *Potenza*.

Cf. *pouvoir**. Les deux mots sont pris indistinctement pour traduire *power*

....

A. Fait de pouvoir, dans tous les sens de ce mot ; caractère de ce qui peut telle ou telle chose. ...

Spécialement : Opposée à *Acte** : Virtualité ; caractère de ce qui peut se produire ou être produit, mais qui n'est pas actuellement réalisé. ... Ce sens est surtout usuel dans l'expression *en puissance* ...

C. Force active, source originale d'action, causalité efficace. ...

D. Caractère de ce qui peut, et, quand le mot est pris absolument, de ce qui peut beaucoup. En particulier, autorité sociale ; droit de commander ...

Critique

Dans le langage moderne, ce terme porte de plus en plus une idée d'activité, d'efficacité. ... L'expression « en puissance » est, en effet, très équivoque, car elle désigne d'une part, (...) ce qui n'est que possible, sans aucune tendance à la réalisation, (...) et de l'autre, elle évoque presque inévitablement (...) l'idée d'une « puissance, d'un pouvoir actif qui tend à l'acte, voire même d'une tendance puissante » vers un certain effet à produire. Une équivoque analogue, mais peut-être moins accentuée, se rencontre dans *virtuel**.

De telles remarques sémantiques renforcent la simple synonymie française entre pouvoir et puissance et conduisent à rejeter, pour être difficilement exportable, toute différenciation pour distinguer les deux termes¹⁸.

Quant à l'identité d'écriture, en français, du verbe et du substantif, elle suggère, malgré les distinctions existant dans les autres langues, de s'interroger sur le bien fondé d'une limitation du sens du nom pouvoir qui l'empêche, a priori, d'englober les notions de capacité ou de possibilité, sinon de permission que recouvre le verbe.

Un autre questionnement est induit par l'expression « en puissance » qui correspond à l'adjectif « potentiel » (*potential* en anglais), c'est à dire : en réserve, prêt à agir, en attente d'être libéré. La culture littéraire amène ceux qui abordent la signification de « en puissance » à la rapprocher de celle de « virtuel ». La culture scientifique au contraire, fait ressortir l'impropriété d'un tel rapprochement. Le mot « virtuel », en optique et aujourd'hui en imagerie numérique, se rattache à l'apparence de réalité (le mirage). Mais jamais le virtuel n'y devient matériel, ni réel. Ce qui est « en puissance » ou potentiel, à l'inverse, n'attend qu'un déclencheur pour devenir réel. On doit en tenir compte.

Ce qui précède est un constat étymologique ou linguistique. Il ne permet aucunement de conclure, à ce stade, que la recherche de la définition et de la nature du pouvoir donnera, si elle aboutit, la définition et la nature de la puissance.

Il ne nous autorise pas non plus, à donner par avance un sens restreint à pouvoir en le différenciant de puissance, arbitrairement ou par convention, en fonction de leur domaine d'exercice, comme le fait

¹⁸ Quelques philosophes ou professeurs de philosophie, donnent au pouvoir des caractères d'unicité, légitimité qui en limitent la portée ; la puissance aurait alors une nature plus individuelle, subjective. On note parfois des acceptions inversées ou la puissance est relative à l'Etat. Pour manquer de clarté et d'exploitabilité, on ne saurait les retenir

Céline SPECTOR¹⁹ en retombant dans la traditionnelle séparation du corps et de l'esprit, pourtant si justement décriée, aujourd'hui.

En revanche, il nous incite à ne pas employer, dans cette recherche ou son exposé, le terme de puissance, sauf à lui donner, en le précisant chaque fois, la définition scientifique bien précise de débit d'énergie qui, elle, n'entre pas dans la synonymie.

Vision globale ou individuelle ? Le Pouvoir ou le pouvoir.

Quand on traite du pouvoir, l'examen s'effectue généralement sous deux angles différents. A l'échelle macroscopique, le pouvoir est étudié comme fonction exercée ou comme attribut d'organes centraux de la société ou de ses dirigeants suprêmes : le pouvoir législatif exercé par le Parlement, le pouvoir exécutif dévolu au Gouvernement, le pouvoir absolu du Prince, etc.. A ce niveau, il est courant que, lorsqu'il ne désigne pas l'Etat lui-même, le Pouvoir (avec majuscule) se confonde avec le sous-système social qui l'exerce, par exemple : Pouvoir = gouvernement (ensemble des ministres).

L'étude du fonctionnement de l'organe est alors considérée comme l'étude du pouvoir lui-même, dont on prétend démontrer les "ressorts" et les "mécanismes", alors qu'on met seulement à jour ceux de la structure qui le porte. Ainsi de nombreux traités sur le pouvoir ne séparent pas la substance de l'organe qui la sécrète ; ils n'évoquent même pas son concept. Reconnaissons qu'ils n'en ont point nécessité, puisque, en réalité, c'est au système qu'ils s'intéressent.

A l'échelle microscopique, celle de l'individu, l'approche se fait davantage sous l'angle du comportement, des motivations, pulsions ou passions. Il est question d'interactions, de relations, de domination : hiérarchique, sexuelle, etc.. La psychologie prend le relais, ou tout au moins, intervient en appui de la sociologie.

¹⁹ « La puissance désigne une compétence naturelle ou instrumentale et s'exerce sur le domaine des corps ou des choses. Le pouvoir, lui, s'exerce sur des volontés libres de s'unir ou de résister : parler de pouvoir sur la nature est, en ce sens, abusif ». « Le Pouvoir », GF-Flammarion, 1997.

Quel que soit le domaine dans lequel s'exerce l'esprit humain, Sciences ou Sciences humaines, mais aussi, simple observation du monde, il rencontre une difficulté majeure qui, à l'évidence, tient à la limitation des capacités de notre cerveau à appréhender, en même temps et dans leur rapports, le quasi infiniment grand et le quasi infiniment petit, c'est à dire le tout et les parties, quand leurs ordres de grandeur sont très différents.

Il en va ainsi en Sociologie : traiter de l'individu éloigne de la société, comme l'arbre cache la forêt... et vice versa. Mais, même si l'élément et l'ensemble sont liés et n'existent pas l'un sans l'autre, l'un n'est pas l'autre. L'individu n'est pas la société, et la société n'est pas l'individu. Ils ne sont pas de même nature. Il est donc logiquement correct et pertinent, faute de mieux, d'appliquer le raisonnement à l'un et à l'autre, séparément. Mais, faisant cela, si l'on n'avance pas, ensuite, dans l'établissement de leurs relations – où apparaît la complexité –, on reste à un niveau de connaissance ou d'observation, simple sinon simpliste, réduit sinon réductionniste et, en outre, indûment globalisant quand on néglige l'élément, *au regard* de l'ensemble

Individu et société, l'un étant l'élément de l'autre et de nature différente, portent des noms bien distincts. En revanche, le concept de pouvoir et le mot qui le désigne s'appliquent aussi bien à celui de l'individu qu'à celui de l'Etat. Une question première est donc de savoir s'il s'agit du même concept, prenant diverses formes et grandeurs, ou de concepts dont la nature, la substance, sont dissemblables. Et si une même définition peut et doit les identifier ou s'ils ont, à tort, le même nom. Comment sortir d'une telle confusion et remonter concrètement, par leur recensement, leur comparaison, leurs analogies et l'étude de leurs effets cumulés, à des conséquences pratiques et des lois utiles à la connaissance de pouvoirs de grande taille (dont le Pouvoir central) à partir des pouvoirs particuliers, voire individuels ? Là réside une difficulté essentielle qui est loin d'être surmontée et que nous ne prétendons pas régler ici. Mais nous nous efforcerons de ne pas ignorer, ni globaliser a priori ces pouvoirs, au mépris de la complexité du système « société » où les uns et les autres s'exercent, et, au contraire, de prendre en compte les effets qu'ils pourraient avoir.

Nous allons voir qu'aux deux niveaux, celui des grandes organisations qui détiennent les grands pouvoirs influant sur la conduite de la société, ou celui de l'individu, citoyen ou personne humaine, la nature du pouvoir, entre cause et effet – qui, eux, sont objets de toutes les études –, reste à découvrir. Le concept de pouvoir est insuffisamment bien caractérisé.

Tenter d'élaborer une micro-physique du pouvoir ?

La discussion précédente met bien en évidence les ambiguïtés qui peuvent résulter de l'emploi indifférencié du vocabulaire attaché au concept de pouvoir, puisque, d'une langue à l'autre, d'un point de vue à l'autre, la portée des mots change, alors que les idées, par principe, ne sont pas contingentes.

Devant « *un usage sémantique aussi imprécis (qui) ne permet pas de se repérer dans la diversité des relations sociales...* », Catherine COLLIOT-THELENE²⁰, dans son analyse de la théorie de Max WEBER, émet l'hypothèse qu'on pourrait « *tenter de pallier la difficulté en développant une casuistique distinguant, au sein de la domination au sens large, ses formes et ses conditions variées, frayant par là les chemins d'une micro-physique du pouvoir, objet possible d'une micro-sociologie* ».

Rechercher la nature du pouvoir, afin de savoir s'il s'agit d'un concept unique et général relève d'une telle tentative.

La question première qui se pose est de savoir si un concept unique de pouvoir est applicable à tous les cas qui se présentent dans le gouvernement de la société et la conduite des individus ou si des limites doivent lui être fixées, à quel niveau, en quoi, pourquoi ? La solution ne se rencontrera pas forcément dans une étude casuistique des diverses manifestations du pouvoir, sous toutes les acceptions du terme. En revanche, la détermination de sa nature, si elle aboutit et ramène la

²⁰ « *Le désenchantement de l'Etat de HEGEL à Max WEBER* », Ed. de Minit, 1992.

« substance » du pouvoir à des éléments ou concepts plus fondamentaux, généraux et mieux définis ou mieux définissables – comme pour un corps matériel, sa caractérisation par les atomes et molécules qui le composent –, est susceptible de clarifier les discussions et faire voir sous un autre jour, les conceptions et interprétations émises, jusque là, sur le sujet.

Autrement dit : si le pouvoir était tout ce qu'on peut en entendre dire dans l'emploi habituel du mot – question ouverte –, plus capacité, possibilité, permission de faire, d'agir, etc., aurait-il la même nature, la même substance que dans une définition moins large ?

Si oui, le concept le plus large devrait être a priori adopté, les diversifications venant ensuite. Sinon, il ne s'agirait pas du même concept ; chacun des pouvoirs qui seraient de nature différente devrait être nommé différemment.

La présente étude vise à cela : quelle est la nature du pouvoir ?

En d'autres termes :

- peut-on trouver dans des pouvoirs reconnus comme tels, une nature exprimable à partir de concepts élémentaires et fondamentaux, plus simples que le concept de pouvoir lui-même tel qu'on l'a exprimé, jusque là ?
- tous les pouvoirs reconnus comme tels sont-ils de même nature ?
- tout ce qui est de même nature que les pouvoirs ainsi répertoriés, est-il un pouvoir ?

Cette dernière question est à poser pour vérifier si la nature présumée du pouvoir est susceptible de le définir, lui seul, ou bien s'il faut chercher d'autres éléments caractéristiques pour le différencier d'autres concepts. On devrait, ainsi, régler le cas de l'existence (ou, tout au moins de la pertinence de prendre en considération) d'éventuels pouvoirs potentiels. L'idée posée par Michel FOUCAULT, selon laquelle le pouvoir n'existerait qu'en acte, c'est à dire dans sa manifestation, son exercice, amène tant de restrictions a priori, qu'elle mérite d'être rediscutée.